



Bulletin CAS

Novembre 2025

Assemblée générale à Berthoud

L'assemblée de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport (CAS) s'est tenue le 1er novembre 2025 à Berthoud dans le cadre de l'Assemblée des délégués de la FSG, sous la houlette de Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration (CA).

Conformément aux Statuts de la CAS, les membres du comité central de la FSG sont membres du Conseil de la société coopérative (CSC) de la Caisse d'assurance de sport. Cornel Hollenstein (GR), nouvellement élu au CC pour succéder à Roland Schenk, a été élu au Conseil de la société coopérative au 1er janvier 2026.

L'instance de révision actuelle PricewaterhouseCoopers AG a été reconduite pour une nouvelle année. Les délégué·e·s ont approuvé les comptes annuels 2024, l'affectation du résultat et le budget 2026. La révision partielle des Statuts ainsi que le Règlement sur le fonds d'excédents ont été approuvés à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2024 est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la CAS-FSG, et le procès-verbal succinct le sera dès la mi-décembre.

Remarque concernant la manière de remplir les formulaires de déclaration d'accident et de dommage

Nous vous prions de bien vouloir **toujours remplir les formulaires correctement et complètement**. En effet, le manque d'informations ou la présence d'informations erronées nous obligent à poser par après des questions de compréhension, ce qui entraîne un travail supplémentaire. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des hésitations à ce propos.

Informations importantes concernant les litiges relevant de la responsabilité civile

Nous rappelons à toutes les sociétés et associations ainsi qu'à leurs membres de **ne pas reconnaître leur responsabilité ni effectuer de paiements à la partie adverse en cas de litige relevant de la responsabilité civile.**

Les personnes dans cette situation doivent toujours attendre les explications fournies par l'assurance de responsabilité civile (La Vaudoise), voire par la Caisse d'assurance de sport. En effet, reconnaître une responsabilité ou effectuer un paiement de son propre chef peut compliquer l'examen de la situation juridique et impacter négativement le règlement du sinistre. Nous vous remercions de votre compréhension et du soin que vous apporterez à ce genre de cas.



Réunion 2025 des personnes de contact à Lausanne

La réunion d'information regroupant les personnes de contact pour les questions

d'assurance s'est tenue lors de la FFG 2025 en présence de 17 représentant·e·s d'association et de quatre membres du Conseil de la société coopérative. Différents cas et problèmes ont été mis en lumière à l'aide d'exemples. Nous vous remercions de votre présence et attendons avec impatience la prochaine réunion prévue en 2027 !

Contact Caisse d'assurance de sport

Administratrice: Stefanie Rickermann, stefanie.rickermann@stv-fsg.ch

Collaboratrices:

Anabel Meyer, anabel.meyer@stv-fsg.ch

Fédération suisse de gymnastique
Bahnhofstrasse 38
5000 Aarau
+41 62 837 82 00
stv@stv-fsg.ch

Numéro d'identification des entreprises
(IDE) / numéro TVA
CHE-107.083.938

Modifier les données du profil
Désabonner Newsletter
Recommander

Mentions légales
Termes et conditions

